

was amended. The \$20 limit in value for each importation of fluid milk imports for personal use was removed. Supplementary import permits for re-export totalled 72,616 kg.

Skimmed and whole milk powder and animal feed

The access level for these commodities is zero. Supplementary import permits for re-export were issued for 1,295,681 kg of skimmed milk powder, and 20,725,333 kg of whole milk powder. Supplementary permits for other purposes were issued for 25,650 kg of skimmed milk powder and 17,739 kg of whole milk powder.

Dry Whey

The access level for dry whey is 3,198,000 kg, all of which was used. Supplementary import permits were issued for 15,368,479 kg of dry whey.

Evaporated and condensed milk

The access level for evaporated and condensed milk was 11,700 kg. The TRQ, all of which was used, is reserved exclusively for imports from Australia. Supplementary import permits were issued for 22,966 kg, and supplementary import permits for re-export were issued for 358,478 kg.

personnel. Le 26 janvier 2000, la *Licence générale d'importation n°1* a été modifiée. Depuis cette date, les importations de lait de consommation pour usage personnel ne sont plus assujetties à la valeur maximale de 20 \$. Des licences d'importation supplémentaires aux fins de réexportation ont été délivrées pour 72 616 kg de ce produit.

Lait écrémé, lait entier en poudre et aliments pour animaux

Le niveau d'engagement d'accès pour ces produits est nul. Des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été délivrées pour 1 295 681 kg de lait écrémé, et 20 725 333 kg de lait entier en poudre. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour l'importation de 25 650 kg de lait écrémé en poudre et 17 739 kg de lait entier en poudre.

Lactosérum en poudre

Toutes les parts du contingent de 3 198 000 kg de lactosérum ont été utilisées. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour l'importation de 15 368 479 kg de lactosérum en poudre.

Lait évaporé et lait concentré

Le niveau d'engagement d'accès pour le lait évaporé et le lait concentré est fixé à 11 700 kg. Le contingent tarifaire, qui a été entièrement utilisé, est réservé exclusivement aux importations en provenance d'Australie. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour importer 22 966 kg de ces produits et des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été délivrées pour 358 478 kg.